



Besançon, le 21 mars 2014

Lettre ouverte à

Madame la Présidente du Conseil Régional
de Franche-Comté

Objet : Primes cadres

Madame la Présidente,

Les services du Conseil Régional sont traversés depuis quelques jours par une violente rumeur concernant des primes d'un montant très significatif qui auraient été allouées à un certain nombre de cadres supérieurs de la Région pour, dit-on, l'excellence de leur management.

Or aucun dossier relatif à des primes n'est passé en CTP. La CFDT souhaite pouvoir apporter un maximum de renseignements aux agents, c'est pourquoi nous vous interpellons aujourd'hui :

- est-il exact que des primes autres que celles figurant en toute transparence, dans l'intranet régional, ont été allouées à des agents ?

Et si oui :

- sur quelle base juridique (merci de nous communiquer la délibération correspondante) se fonde le versement de ces primes ?

- combien d'agents sont concernés ? De quels grades ? Pour quel montant brut total ?

- sur quels critères ?

La CFDT n'a pas pour but d'opposer les agents les uns aux autres, mais estime que ces éléments de rémunération n'ont pas de raison de demeurer occultes s'ils sont fondés sur des critères objectifs, d'autant plus que la Franche-Comté n'est qu'en milieu de tableau des régions françaises pour les primes allouées à ses agents.

Vous comprendrez néanmoins, Madame la Présidente,

- que l'absence de transparence de la démarche puisse laisser imaginer un manque d'objectivité dans les critères d'attribution,

- que les agents trouvent indécents les montants de primes qui font l'objet des rumeurs actuelles (de l'ordre de 8 X le SMIC) en une période où surcharge de travail, rime avec manque de remplacements et d'embauche en C.

Espérant que vous aurez à cœur de rétablir la transparence requise en répondant précisément à nos interrogations, nous vous agréer, Madame la Présidente, l'assurance de notre parfaite considération.

La Secrétaire de la section CFDT du Conseil
Régional

Dominique Aubry-Frelin
(06 82 13 75 11)